

Projet de Ligne à Grande Vitesse
PARIS / ORLÉANS / CLERMONT-FERRAND / LYON

3 octobre 2011 - 31 janvier 2012

## Cahier d'acteur n°31

décembre 2011

Les cahiers d'acteurs sont des contributions publiées par la CPDP LGV POCL. Elle s'assure que ces contributions respectent les règles qu'elle a fixées et qui sont rappelées sur son site internet www.debatpublic-lgv-pocl.org. Le contenu des cahiers d'acteurs n'engage que leurs auteurs.

## Enjeux du POCL pour l'université d'Orléans et son Conseil de Développement

Dans un contexte de compétition internationale, la connexion des universités aux réseaux internationaux par les moyens modernes de communication et de transport conditionne le renforcement de la recherche et de l'offre de formation. Soucieuse de conforter son ancrage territorial, soucieuse des conditions de la mise en œuvre de son projet d'établissement, l'université d'Orléans soutient le scénario Ouest, variante Roanne, comme le plus compatible avec sa stratégie territoriale de développement.

Ce cahier d'acteur a été rédigé par :



### Conseil de développement de l'université d'Orléans

Château de La Source, Avenue du Parc Floral,BP 6749, 45067 Orléans cedex 2 Tél.: 33 (0)2.38.41.71.71 vpca@univ-orleans.fr L'université d'Orléans renouvelle l'expression de sa satisfaction, constatant que le projet de LGV Paris-Orléans-Clermont-Lyon est inscrit dans le programme supplémentaire de 2 500 km de lignes à grande vitesse figurant dans la loi du 5 août 2009, dite "Grenelle 1". Elle partage les objectifs du projet, notamment de "relier Orléans au réseau à grande vitesse" et d'"améliorer la desserte de Bourges". Elle souligne l'urgence de s'accorder sur un tracé qui permettrait d'inscrire le projet dans la liste principale et d'avancer les travaux à l'horizon 2020.

Notre établissement et l'agglomération orléanaise partagent des enjeux cruciaux en termes d'image, d'attractivité et d'accessibilité. Alors que la capitale de la Région Centre a été trop longtemps écartée du réseau européen à grande vitesse, les termes de la loi apportent une réponse à *la nécessité qu'Orléans*, aire urbaine de 415 000 habitants, de taille comparable à celle de Rennes, Montpellier ou Tours, soit intégrée au réseau LGV français et européen.

Alors que les acteurs territoriaux travaillent à valoriser l'image de l'agglomération et du bassin d'emploi, l'absence de liaison directe de la capitale régionale au réseau à grande vitesse risquerait de faire perdre à l'Orléanais ses atouts économiques spécifiques dans le Bassin Parisien, notamment la présence de sièges sociaux.



# L'inscription de l'université d'Orléans dans un contexte caractérisé par l'exigence et la compétition

L'université d'Orléans est pluridisciplinaire et multisites, présente dans les six départements de la région Centre, avec un rôle territorial affirmé. Elle présente des domaines scientifiques de notoriété établie, attestée par l'obtention récente de Labex dans le cadre des "Investissements d'Avenir". Au regard du nombre de ses étudiants, elle est une université de taille moyenne. Son avenir s'inscrit dans un contexte national, européen et international de compétition instaurée par les processus de Bologne et de Lisbonne, par la LOPR (2006), la LRU (2007), et par le programme "Investissement d'avenir" (2010). Dans ce contexte de concurrence renforcée, les contraintes de l'aménagement du territoire et de l'égalité de l'accès à la formation doivent se conjuguer avec une recherche d'excellence et des formations de haut niveau ; les technologies de l'information et de la communication permettent de développer des réseaux et des synergies efficaces, à l'échelle tant nationale qu'internationale. L'intégration aux réseaux internationaux par les moyens modernes de communication et de transport conditionne l'excellence.

## La stratégie de l'université à travers son projet d'établissement 2012-2016

En réponse à ces défis, l'université d'Orléans déploie une stratégie inscrite dans son projet d'établissement 2012-2017 selon trois objectifs majeurs : consolidation de ses pôles d'excellence à visibilité internationale, soutien de ses pôles de recherche reconnus nationalement et meilleure articulation de l'offre de formation avec les unités de recherche.

Pour éviter la dispersion et rendre cohérents et lisibles à l'échelle internationale son potentiel de recherche et son offre de formation, il s'agit de :

- Conforter ses pôles d'excellence, ses unités de recherche à visibilité internationale (Géosciences Environnement Espace ; Énergies et matériaux ; Chimie et sciences du Vivant).
- Soutenir les thématiques à visibilité nationale ou en cours d'émergence, notamment en favorisant les collaborations en réseaux pour amplifier les potentiels de recherche et mettre en place une offre de formation de haut niveau.

L'université d'Orléans se caractérise aussi par la qualité de son partenariat avec le monde socio-économique et les collectivités territoriales. En témoignent les quatre pôles de compétitivité : Élastopôle, DREAM, Cosmetic Valley, S2E2. Son ancrage territorial est attesté par la gestion des sites délocalisés et par les projets d'installation de l'université, d'ici 2017, au cœur de la ville d'Orléans, dans l'ancien évêché Dupanloup et sur une partie de l'hôpital Porte-Madeleine.

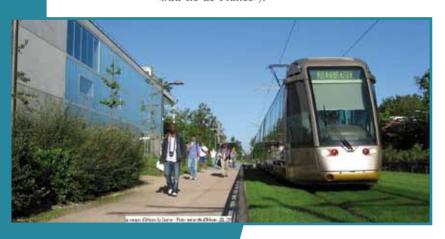
En bref, l'enjeu consiste tout à la fois à valoriser l'ancrage territorial de l'établissement pour un développement partagé de l'université et de ses partenaires, et à articuler les activités de recherche et de formation dans les réseaux nationaux et internationaux.



### La nécessité fonctionnelle d'un raccordement direct au réseau européen à grande vitesse

En cohérence avec les stratégies propres à l'université (création d'Instituts Thématiques Pluridisciplinaires, dispositifs de soutien à la recherche, politique de valorisation, etc.), il est indispensable qu'elle soit intégrée aux réseaux à grande vitesse.

Cet impératif concerne au premier chef les enseignantschercheurs et les chercheurs. La nature de ces métiers implique une mobilité fréquente (terrains de recherche, coopérations entre laboratoires, colloques, conventions d'enseignement avec l'étranger). À cet égard, le caractère indispensable de la LGV vaut pour la France et l'Europe, mais également pour le reste du monde par aéroports parisiens et lyonnais interposés (via la réalisation du barreau d'interconnexion LGV «Sud-Ile-de-France»).



Au demeurant, la dissociation de plus en plus marquée entre domicile et lieu de travail dans une profession où l'avancement par concours amène à postuler dans des cadres spatiaux très larges, favorise les établissements les plus accessibles, avec une incidence de plus en plus

forte sur la facilitation du recrutement et sa qualité, défi essentiel au regard de la pyramide des âges des enseignants-chercheurs.

Au-delà, le développement du potentiel scientifique de l'université d'Orléans et des grands organismes de recherche présents sur le campus de La Source suppose une liaison directe au réseau LGV. Pareillement, la mission de formation d'enseignement supérieur de l'université nécessite un recrutement bien au-delà de sa zone d'influence immédiate, notamment pour ses diplômes les plus spécifiques. Au surplus, une université se doit d'être en relation rapide et aisée avec des destinations souvent lointaines liées à la qualité des formations et de l'insertion des diplômés (terrains de stages et d'apprentissages, séjours linguistiques, colloques ou séminaires).

En outre, l'ancrage territorial est, dorénavant, une mission assignée par l'État aux universités. L'Université d'Orléans y est sensibilisée de longue date du fait de sa présence dans les six départements de la Région Centre grâce à son réseau de 6 campus départementaux, de 7 sites IUFM et de 4 IUT sur 5 villes. Le PRES Centre-Val de Loire Université a souligné cette dimension : son périmètre correspond au territoire régional et aux implantations de l'Université d'Orléans. Le PRES s'efforce de renforcer la visibilité des établissements d'enseignement supérieur du territoire régional grâce, notamment, au STUDIUM®, outil de visibilité internationale commun aux Universités et organismes de recherche présents en région Centre.

De longue date, l'Université d'Orléans est sensibilisée à l'aménagement du territoire, spécialement face à un projet qui vise à relier directement les agglomérations du Grand Centre, en particulier les deux capitales régionales, Clermont-Ferrand et Orléans, dont les universités participent au même projet de Société d'Accélération du Transfert de Technologie (SATT).

## Une nécessité d'aménagement : relier l'université d'Orléans au réseau européen à grande vitesse

La desserte du principal campus de l'Université par la LGV Grand Centre-Auvergne est une nécessité, tant pour l'attractivité de l'Université, que pour la cohérence territoriale de la Région Centre, dont la LGV peut devenir la colonne vertébrale.

Alors qu'à l'horizon 2030 Orléans s'inscrira dans la zone d'influence du "Très Grand Paris", la présence de la LGV Paris-Lyon dans sa version Ouest permettra d'en faire un nœud du maillage du futur "Grand Paris". En desservant Orly, cette ligne offrira une connexion rapide au Plateau de Saclay grâce à la nouvelle boucle métropolitaine du Grand Paris dont un tronçon reliera Saclay à Orly. Orléans pourra alors bénéficier de la

dynamique scientifique et technologique du Plateau de Saclay et y contribuer avec ses forces scientifiques.

L'objectif de la réalisation de ce projet n'est pas d'accélérer sa liaison avec Paris, dont l'amélioration urgente doit passer à court terme par une desserte cadencée assurant ponctualité, sécurité des horaires et modernisation des voies et du matériel roulant. Il s'agit de faciliter en priorité l'accès des usagers de ses campus aux liaisons internationales, ferroviaires et aériennes, indispensables aux échanges scientifiques, à l'attractivité et à la mobilité internationale.



### et d'une inscription du projet dans la liste principale

En conséquence l'Université d'Orléans considère comme le scénario le plus compatible avec sa stratégie territoriale de développement le tracé Ouest, variante Roanne, avec passage de la LGV au plus près d'Orléans et construction d'une gare TGV entre Bourges et Vierzon. Outre que ce tracé rend plus crédible les financements et les consensus entre villes et régions du sud/sud-est parisien (appui de la Bourgogne en plus du Centre et de l'Auvergne, Nevers bénéficiant d'une gare TGV), ce tracé a le mérite de desservir Bourges où se situe le deuxième campus en importance de l'université d'Orléans (antennes des facultés des Sciences et de Droit auxquelles s'ajoutent l'IUFM, l'IUT, et une École d'Ingénieurs liée par convention à l'Université, membre du collège fondateur du PRES et porteuse, avec le soutien de l'université, d'un projet d'INSA). Un tel tracé contribuerait au développement de ce centre universitaire ainsi qu'à l'articulation de l'Université avec ses sites de l'Indre (Châteauroux et Issoudun, via Vierzon), et avec Blois.

Un passage de la LGV à proximité immédiate d'Orléans, en conformité avec la volonté du législateur, est indispensable, respectant au mieux l'environnement, avec soit une bretelle très courte et utilisation des gares existantes, soit une gare périphérique située sur la LGV aux portes d'Orléans (aux Aubrais ou à Donnery). À l'inverse, le choix de l'un des deux scenarios Est serait inopportun en matière de desserte des métropoles et lourd en impacts environnementaux et agricoles du fait d'interminables et coûteux barreaux de raccordement. En outre, un tel choix ne saurait recueillir l'adhésion des collectivités territoriales de la région Centre, ce qui obèrerait la faisabilité financière d'un projet au "tour de table" très

Convaincue de l'opportunité de la réalisation de ce grand projet d'intérêt général, utile à l'attractivité des territoires des régions situées entre les deux principaux centres français d'impulsion économique et de recherche, l'Ile-de-France et Rhône-Alpes, l'université d'Orléans s'inscrit résolument dans la perspective d'un lancement rapide des études et des travaux de cette nouvelle ligne, aussi nécessaire au dynamisme régional qu'à l'aménagement du territoire français.

Pleinement respectueuse des intentions du législateur, l'Université d'Orléans se félicite que ses campus se trouvent intégrés au réseau européen à grande vitesse, gageant ainsi durablement son ancrage dans le territoire et son ouverture internationale.





Conseil de développement de l'université d'Orléans Château de La Source. Avenue du Parc Floral, BP 6749, 45067 Orléans cedex 2 Tél. : 33 (0)2.38.41.71.71 vpca@univ-orleans.fr

> COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC SUR LE PROJET DE LIGNE A GRANDE VITESSE PARIS / ORLÉANS / CLERMONT-FERRAND / LYON

